

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS88

présenté par  
Mme Laclais, rapporteure

-----

### ARTICLE 25

À l'alinéa 36, substituer au mot :

« bénéficiaire »

le mot :

« titulaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.